

*Aurélien Lignereux, Servir Napoléon. Policiers et
gendarmes dans les départements annexés (1796-1814)*

Seyssel, Champ Vallon, 2012

Igor Moullier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/13311>
DOI : 10.4000/ahrf.13311
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2014
Pagination : 209-211
ISBN : 978-2-20-092927-5
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Igor Moullier, « Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon. Policiers et gendarmes dans les départements annexés (1796-1814)* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 377 | juillet-septembre 2014, mis en ligne le 15 septembre 2014, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/13311> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.13311>

Ce document a été généré automatiquement le 1 juillet 2021.

Tous droits réservés

Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon. Policiers et gendarmes dans les départements annexés (1796-1814)*

Seysssel, Champ Vallon, 2012

Igor Moullier

RÉFÉRENCE

Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon. Policiers et gendarmes dans les départements annexés (1796-1814)*, Seysssel, Champ Vallon, 2012, ISBN : 978-2-87673-624-5, 27 €

- 1 L'ouvrage d'Aurélien Lignereux apporte une perspective originale sur l'intégration des territoires de l'Empire napoléonien, en étudiant l'installation de la police et de la gendarmerie dans les départements annexés. Nourri d'un travail de dépouillement d'archives considérable, appuyé de nombreuses cartes, tableaux et statistiques, il nous fait découvrir au quotidien les structures de l'Empire et surtout l'action sur le terrain des agents chargés du maintien de l'ordre.
- 2 Quatre parties jalonnent cette étude. La première, « Bâtir l'Empire », étudie les cadres institutionnels et leur adaptation aux contextes locaux, notamment en termes de densité d'encadrement. La seconde, « Vivre l'Empire », se penche sur l'expérience des acteurs, les modalités de leur recrutement, les choix de carrière et la prise en compte de la diversité linguistique. La troisième partie, « Veiller au salut de l'Empire » aborde spécifiquement les questions de maintien de l'ordre et de répression des différentes formes de rébellions. Enfin la dernière partie, « Mourir pour l'Empire ? » s'intéresse en fait à la question de l'autorité et de la légitimité des forces de l'ordre : comment celles-ci sont-elles construites et maintenues ?
- 3 Les intérêts de l'ouvrage sont multiples. Outre son apport au champ désormais bien balisé de l'histoire de la police et de la gendarmerie, il permet surtout de dépasser l'image de l'Empire napoléonien comme État policier en s'interrogeant sur l'empire des

policiers. Si le titre de l'ouvrage et de ses parties font la part belle à la notion d'empire, le contenu de l'étude révèle des situations contrastées et des efforts d'adaptation permanents. Le choix de la borne chronologique de départ rappelle que la police et la gendarmerie napoléonienne ne sont pas créées *ex nihilo*, mais s'inscrivent dans les pratiques révolutionnaires du maintien de l'ordre, et singulièrement dans la lignée des expériences directoriales en la matière, dont l'importance a été bien montrée par les travaux d'Howard Brown et de Bernard Gainot. Dans les départements annexés, c'est notamment la figure du général Wirion qui émerge. Principal artisan de l'organisation de la gendarmerie dans les départements belges, il défend une politique d'effectifs nombreux pour encadrer au mieux un territoire peuplé et complexe. Conseiller de Moncey sous le Consulat, son étoile décline cependant, notamment en raison de ses opinions jacobines, et après le refus qui est fait de l'envoyer en Espagne, il se suicide en 1810. Avec Radet en Italie, il est le principal organisateur de la gendarmerie, autour de deux piliers : la brigade pour la surveillance des territoires, l'inspection générale pour l'uniformisation de l'action.

- 4 Ces projets se heurtent à des problèmes d'effectifs et notamment à une pénurie de candidats compétents disponibles. Les départements annexés ne sont pas perçus comme des occasions de carrière profitables. Au contraire, ils apparaissent synonymes d'éloignement et de tracas supplémentaires. Les formes de lassitude ou d'épuisement semblent plus nombreuses au sein du personnel de la gendarmerie, alors que les candidats aux fonctions de commissaires de police manifestent plus d'ambitions et d'espoir d'obtenir des postes plus prestigieux.
- 5 Les tâches dévolues aux policiers et gendarmes sont complexes, parce qu'ils doivent faire respecter en un court laps de temps des principes et des procédures déjà stabilisés et acquis en France. L'exemple de la surveillance de l'opinion et de l'esprit public est à cet égard éclairant. L'objectif affiché est le même pour les départements annexés que pour les départements français : ramener le calme, mettre fin à l'esprit de parti. Mais il change radicalement de sens quand les contestations se chargent d'une dimension nationaliste, ou que l'influence des partisans des anciens régimes reste forte. Policiers et gendarmes restent notamment dépendants de leur accès à l'information et des limitations linguistiques. Ils sont aussi victimes d'un autre facteur, également existant dans les départements français, et qui prend dans les départements annexés une force supplémentaire : la rivalité entre les différentes institutions. L'affrontement entre autorités civiles et militaires est un thème bien connu mais l'étude d'Aurélien Lignereux fait particulièrement ressortir l'importance des maires : le choix, qui remonte à la période révolutionnaire, de confier la police rurale aux maires, donne à ceux-ci un poids particulier qui se trouve conforté sous le Consulat et l'Empire, et forme une limite à l'action de la gendarmerie lorsque le contact avec les maires locaux est difficile.
- 6 Le cadre des départements annexés forme-t-il un ensemble cohérent ? Les cartes et tableaux, notamment dans la quatrième partie, en révèlent la disparité, entre des départements belges ou rhénans plus anciennement intégrés, des départements italiens où le brigandage reste endémique et constitue l'horizon principal des forces de l'ordre, et des départements hollandais plus tardivement rattachés dans le cadre de l'application du blocus continental. *Servir Napoléon* montre bien que l'unité du terrain d'observation choisi est à chercher moins dans sa dimension prosopographique que pragmatique. Le point commun des départements annexés est d'abord la position des

gendarmes et policiers, placés en première ligne pour représenter une autorité nouvelle et encore fragile. On pourrait parler d'une « situation impériale », à la manière de la « situation coloniale » définie par Balandier. Gendarmes et policiers sont détenteurs d'une mission de civilisation, comme beaucoup de textes administratifs le rappellent : par leur comportement, ils doivent incarner le respect et la force de la loi. Mais ils sont aussi investis d'une mission répressive, qui implique d'agir de façon plus pragmatique, et de hiérarchiser les objectifs (conscription, fraude, brigandage). Les gendarmes se retrouvent pris dans ce qu'Aurélien Lignereux pointe à juste titre comme une tension constitutive du projet impérial napoléonien, entre « ambitions modernisatrices et exigences guerrières du court terme » (p. 257).

- 7 Le pari méthodologique réussi de l'ouvrage est de montrer que l'histoire de la police comme celle de l'Empire ont à gagner d'une approche micro-sociologique, centrée sur l'étude des interactions quotidiennes. De même que l'histoire de la police ne se réduit pas à l'histoire de la surveillance politique ou celle de la gendarmerie à la lutte contre le brigandage, l'histoire de l'Empire, particulièrement dans les départements annexés, dépend des stratégies de ses agents, et particulièrement de leur degré d'adhésion au projet impérial.